

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absents excusés :

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : JA BIDET à P DESCAMPS, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, A BOUJU à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à I CHARTIER, E COURTOIS à K COSSET, P GUYOT à F PINEL

ABSENT EXCUSÉ : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JN RAGOT

OBJET : 2022-12 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, présente le projet de Budget Primitif 2023 de la Commune.

Sur proposition de M. le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 du 27 février 2023

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 20 mars 2023

Vu le projet de Budget Primitif 2023,

1. **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 de la Commune, avec un vote par chapitre et par opération en investissement, et une présentation par fonction, qui s'équilibre à hauteur de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 986 412,00 €	6 986 412,00 €
Section d'investissement	5 886 497,60 €	5 886 497,60 €

2. **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins ;
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en application ce budget.

Le Secrétaire de séance,

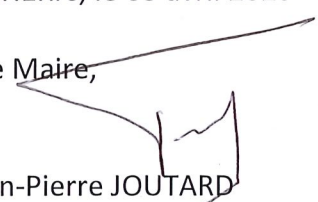
Jean-Noël RAGOT



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 03 avril 2023

Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-12 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2023

Numéro de l'acte : 20230413-03 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-03-DE

Date de décision : 03/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Acte à classer

20230413-04

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-13T11-39-14.00 (MI244435375)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-04-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2023-12 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE +
PAGE SIGNATURE

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2023-12 APPROBATION BUDGET
PRIMITIF 2023 COMMUNE.PDF Multicanal : oui

Pièces jointes :

BP 2023 COMMUNE Type PJ : 99_DE - Délibération
PAGE SIGNATURES.PDF

Classer

Annuler

Préparé Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Transmis Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Accusé de réception Date 13/04/23 à 11:44

Acte à classer

20230413-05

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-13T11-39-14.01 (MI244435376)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-05-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2023-12 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE +
FLUX TOTEM

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2023-12 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE.PDF Multicanal : oui

Pièces jointes :

BP 2023 COMMUNE Type PJ : 99_BU - Document budgétaire
FLUX SCHELLE PREF.XML

Classer

Annuler

Préparé Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Transmis Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Accusé de réception Date 13/04/23 à 11:56